

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.127

**Projet de contribution
aux futurs
programmes
européens 2021 -
2027**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Guy ETIENNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.127**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

PROJET DE CONTRIBUTION AUX FUTURS PROGRAMMES EUROPEENS 2021 - 2027

Dans le cadre de la future programmation européenne 2021-2027, GrandAngoulême souhaite au travers de sa contribution faire part des recommandations qui sont les siennes, en lien avec les objectifs fixés par la Commission européenne.

GrandAngoulême défend une approche renouvelée de son développement en tenant compte comme priorité la réponse aux enjeux de transition écologique et numérique. Assumant pleinement son statut de territoire intermédiaire au sein d'une Europe qui doit être soucieuse des équilibres de développement, l'agglomération attend des futurs fonds européens qu'ils permettent d'accélérer sa transformation. Cette mutation de l'agglomération se traduit autour de quatre orientations stratégiques, venant en appui aux politiques locales menées, et tenant compte des objectifs de développement durable.

1. RENFORCER LA TERRITORIALISATION DE L'ECONOMIE ET DES SAVOIRS

- Densifier la spécialisation des économies territoriales *via* les industries culturelles et créatives, la mécatronique et les industries du futur ;
- Aider à la constitution de pôles de développement à travers la transition énergétique, écologique et solidaire par des initiatives d'ores et déjà fortement ancrées localement (filière hydrogène, économie sociale et solidaire, économie circulaire, ...) ;
- Accompagner la structuration de l'offre touristique sur le territoire à travers le soutien à des projets structurants, le déploiement du numérique et l'adaptation de l'offre d'hébergement ;
- Œuvrer pour des emplois de qualité pour tous, pour l'insertion facilitée des publics qui en sont le plus éloignés et encourager la mobilité professionnelle ;
- Consolider l'enseignement supérieur de proximité et la recherche en garantissant des formations de haut niveau dans nos territoires pour retenir les talents et favoriser le développement de compétences liées aux besoins des entreprises locales.

2. SOUTENIR L'EMERGENCE D'ECOSYSTEMES DE DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE

- Soutenir la création d'un Plan Biodiversité territorial ;
- Conforter les nouvelles pratiques agricoles dans un contexte périurbain et une logique de circuits courts ;
- Favoriser le développement d'un parc exemplaire de rénovation énergétique dans les bâtiments publics et l'habitat social ;
- Développer les mobilités alternatives et douces ;
- Encourager l'innovation sociale en tenant compte du déploiement des usages du numérique.

3. RECONNAITRE LA PLACE DES AGGLOMERATIONS DE STRATE INTERMEDIAIRE DANS L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EUROPEEN ET REGIONAL

Au regard de leur poids déterminant dans les équilibres territoriaux, et des difficultés spécifiques qu'ils affrontent dans un contexte croissant de métropolisation, nos territoires dits « de strate intermédiaire » doivent être traités de façon singulière et prioritaire.

C'est pourquoi GrandAngoulême appelle de ses vœux la mise en place d'un plan spécifique « villes moyennes » qui puisse se décliner dans les futurs programmes opérationnels et doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros par territoire concerné. Ce plan aurait pour objectif de :

- Doter les villes intermédiaires de moyens leur permettant d'assurer une meilleure cohésion sociale et territoriale avec une attention particulière portée sur leurs territoires les plus sensibles aux déséquilibres : les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les franges rurales ;
- Renforcer leur attractivité en particulier au travers d'une meilleure valorisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- Soutenir les projets de requalification des friches industrielles et commerciales.

4. SOUTENIR UN PLAN INTERCONNEXION VILLES MOYENNES / METROPOLE

- Capitaliser sur les liens inter-territoires et coopérations existantes (entente Val de Charente...) pour former de nouvelles solidarités entre villes moyennes ;
- Encourager de nouvelles complémentarités avec la métropole bordelaise ;
- Soutenir les liaisons inter-territoires *via* les infrastructures et les offres de mobilité (marchandises, voyageurs et tourisme).

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie emploi du 15 mai 2019,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 mai 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la présente contribution au débat sur la future programmation 2021-2027 de l'Union Européenne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2019	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2019